

**PROCES-VERBAL N° 13
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 22 JUIN 2015 A 20 H 15**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à tous et donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mme Françoise FAVRE, MM. Jean-Pierre ALLAZ, Charly DUCRET et Philippe PETOUD

Sont absents : Mme Marie-Pierre REALES et MM. Philippe MARTIN et Cyril SCHMIED.

27 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour qui se présente comme suit est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 12 du 15 décembre 2014
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Modification du règlement du Conseil communal – préavis municipal n° 01/2015
 - a) rapport de la commission ad hoc
 - b) discussion
 - c) décision
7. Gestion et comptes 2014 – préavis municipal n° 02/2015
 - a) rapport de la commission de gestion
 - b) discussion
 - c) décision
8. Election du président, du vice-président, des scrutateurs et des suppléants pour l'année 2015-2016
9. Propositions individuelles
10. Divers

3. Adoption du procès-verbal n° 12 du 15 décembre 2014

Le procès-verbal de la dernière séance est mis en discussion.

Aucune remarque ou modification ne sont formulées, il est accepté à l'unanimité par un levé de mains.

4. Communications du bureau

1) Elections communales

Le Président donne les dates relatives aux élections communales :

- Municipalité et Conseil communal : 1^{er} tour → 28 février 2016
Dépôt des listes le lundi 18 janvier 2015 à 12h00.
- Municipalité et Conseil communal : 2^{ème} tour → 20 mars 2016
Dépôt des listes le lundi 1^{er} mars 2016 à 12h00.
- Syndics/ques : 1^{er} tour → 17 avril 2016
Dépôt des listes le lundi 29 mars 2016.
- Syndics/ques : 2^{ème} tour → 8 mai 2016
Dépôt des listes le lundi 19 avril 2016.

2) ASIRE

Le Président donne lecture du courrier envoyé par le bureau à la Préfecture concernant la mise en place d'un groupe de travail (voir PV no 12, point 7c).

Jusqu'à ce jour, le bureau n'a reçu aucune réponse.

5. Communications municipales

M. Dafflon informe que le courrier susmentionné a fait bouger les choses. Le groupe de travail composé de trois syndics, de membres du Codir de l'ASIRE, de l'ASFICO et de la DGEO s'est réuni trois fois. Le montant exact des frais à la charge des communes a enfin pu être calculé. Il ajoute que l'ASIRE possède un droit de superficie pour le nouveau collège de Bercher. Par conséquent, après avoir dépensé Fr. 37'000'000.--, le bâtiment sera donné à la commune de Bercher dans 20 ans.

Les Syndics ont été convoqués le 30 juin prochain par le biais de l'UCV afin de s'entretenir sur trois dossiers importants, soit la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le parascolaire et la péréquation cantonale.

6. Modification du règlement du Conseil communal – préavis municipal no 01/2015

a) Rapport de la commission ad hoc. Il est lu par Mme Josette Longchamp.

La commission ne se s'attarde pas sur les parties non modifiables au vu de la Loi sur les communes (LC). Elle précise qu'aucun article ne pourrait poser problème. Quant aux propositions de modification ou de complément, il s'agit pour la plupart de précisions afin que le règlement colle à la réalité de fonctionnement du bureau et du Conseil. Elle formule quelques remarques et propose à l'assemblée d'accepter le nouveau règlement.

b) Discussion

Néant.

c) Décision

- Vu le préavis municipal n° 01/2015
- Oûi le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal décide à l'unanimité :

- D'accepter le nouveau Règlement du Conseil communal.

7. Gestion et comptes 2014 – préavis municipal no 02/2015

- a) Rapport de la commission de gestion. Il est lu par Mme Valérie Petoud.

Après avoir procédé au contrôle par pointage et obtenu des éclaircissements de la boursière, la commission formule deux remarques à l'attention de la Municipalité, à savoir :

- envisager une baisse des tarifs en vigueur afin de faire bénéficier la population du profit dégagé par le service des eaux ;
- étudier les possibilités d'utilisation de l'excédent soit par des investissements ou par une diminution de la dette.

La commission propose d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.

- b) Discussion

M. Dafflon juge remarquable le cash-flow de 40% de la commune. Cependant, la Municipalité refuse de boursicoter. A l'avenir, elle risque de devoir augmenter les impôts de 12 à 15 points afin de faire face à ses dépenses incompressibles telles que :

- le scolaire pour un montant d'environ Fr. 700.—/habitant, entre 6 à 12 points d'impôt, soit approximativement 21% du budget communal.
- la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Bien que son entrée en force soit prévue en 2019, le Conseil d'Etat prévoit une diminution progressive des rentrées dès 2017 - 2018.
- le parascolaire à hauteur de 60% à la charge des communes, soit entre Fr. 150.— et Fr. 350.—/habitant.

Il ajoute que l'ASIRE a formulé une nouvelle demande d'investissement qui sera soumis à son Conseil intercommunal le 30 juin. Il espère que les délégués réagissent et qu'une discussion aura lieu.

M. Victor Favre souligne que le budget 2015 a d'ores et déjà prévu la répercussion de la baisse du prix d'achat d'eau sur le prix de vente aux citoyens.

La commission de gestion est heureuse que la Municipalité ait pris les devants et espère une nouvelle baisse en 2015 voir en 2016. De plus, elle sollicite une réduction du forfait annuel.

M. Victor Favre répond que ce sera fait.

Le Président récapitule les montants de chaque rubrique.

Totaux : charges Fr. 2'853'569.80 revenus 2'887'453.01
soit un excédent de revenus de Fr. 33'883.21

M. Bertrand Favre demande si des offres comparatives ont été requises pour la rénovation de l'appartement de 3.5 pièces situé dans le bâtiment communal et si une augmentation du loyer avait été considérée.

La Municipalité répond par l'affirmative. Néanmoins, elle adjuge si possible les travaux à des entreprises régionales. Quant à une augmentation de loyer, elle n'y est pas favorable car elle désire offrir à de jeunes citoyens, la possibilité de se loger à des coûts abordables.

M. Dafflon attire l'attention des conseillers sur la différence entre le budget 2014 et les comptes 2014 du compte « Garderie », respectivement Fr. 25'000.— et Fr. 48'754.—. Ces chiffres montrent la tendance.

c) **Décision**

- Vu le préavis municipal n° 02/2015 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés,
- D'en donner décharge à la Municipalité.

8. Election du Président

Le Président poursuit volontiers son mandat. Il donne la parole au Vice-président, M. Alain Favre. Aucune autre proposition n'est formulée. Selon le nouveau règlement adopté ce jour, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection s'opère tacitement.

- M. André Favre est élu tacitement avec applaudissements.

Des remerciements lui sont adressés.

Election du Vice-président

M. Alain Favre se représente également. Aucune autre proposition n'est avancée.

- M. Alain Favre est élu tacitement avec applaudissements.

Le Président le remercie.

Elections des scrutateurs et suppléants

Mmes Viviane Favre et Mireille Fitzé poursuivent leurs mandats de scrutateurs.

Mme Isabelle Roulin et M. Philippe Favre également en tant que suppléants.

Le bureau 2015-2016 est élu par acclamations.

9. Propositions individuelles

Néant

10. Divers

1. M. Dafflon explique que le poste de greffière adjointe n'a pas été mis au concours. Mme Anita Dévaud a dû rapidement cesser son activité pour une période temporaire. Mme Sabrina Barreiro a repris les fonctions au pied levé. Son expérience professionnelle et ses connaissances du système informatique lui ont permis de suppléer immédiatement l'absence de Mme Dévaud.

2. L'assemblée relève divers travaux à effectuer dans la commune :

- Evacuation d'arbres couchés en travers du chemin piétonnier situé en face du chemin forestier conduisant au bois du Mont.
- Réparation d'un pied qui supporte la chaîne entourant l'obélisque situé au pied du château.
- Enlèvement des panneaux « Interdiction de stationner » devant le restaurant et sur le bâtiment jouxtant celui-ci.
- Taillage et nettoyage des mauvaises herbes autour de la Croix de Saint-Marc.
- Finir le contrôle des vannes d'eau et reprendre le matériel (chez Mme Brilllet).
- Réparation de la vanne située près du pont sur la route conduisant à la Prile, vanne servant à la station de pompage.

M. Victor Favre a pris note et fera le nécessaire.

3. M. Luigi Gino Angelini insiste sur le besoin d'abris de bus.

M. Alain Villaz lui répond que les arrêts sont situés à côté de parcelles privées, qu'il ne serait donc pas simple d'en construire.

4. M. Bertrand Favre demande que la cour d'école soit terminée et qu'une porte grillagée entre la place de jeu et le terrain synthétique soit installée.

5. M. Bertrand Favre souhaite que des chemins communaux soient refaits. Il propose par exemple en direction de Bettens, une réfection totale avec drainage plutôt qu'un rafistolage. Il rappelle qu'un montant de Fr. 100'000.— avait été budgétisé.

M. Jean-Marc Favre a prévu de faire réparer des endroits bien abîmés.

6. A la Prile, M. Bertrand Favre a constaté que des voitures se parquent sur le trottoir. Il demande si la Municipalité a l'intention de prendre des mesures.

7. M. Bertrand Favre interroge si le chemin communal en direction de Bioley sera refait suite aux travaux de pose de canalisations.

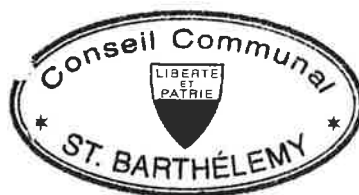
Il lui est répondu que l'entreprise LMT/Orllati s'engage à le refaire lorsque la gravière sera terminée.

M. Bertrand Favre demande à voir le courrier stipulant cet accord.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

Le Président


A. Favre



La Secrétaire


Y. Morier

Prochaine séance : lundi 14 décembre à 20h00.

